



Polytech

Polytechniques de l'incendie



FORMATION INITIALE SST SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



Participants : 4 à 12 Participants



Durée : 2 jours – 14 heures minimum* (*il convient d'ajouter le cas échéant ,le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession)



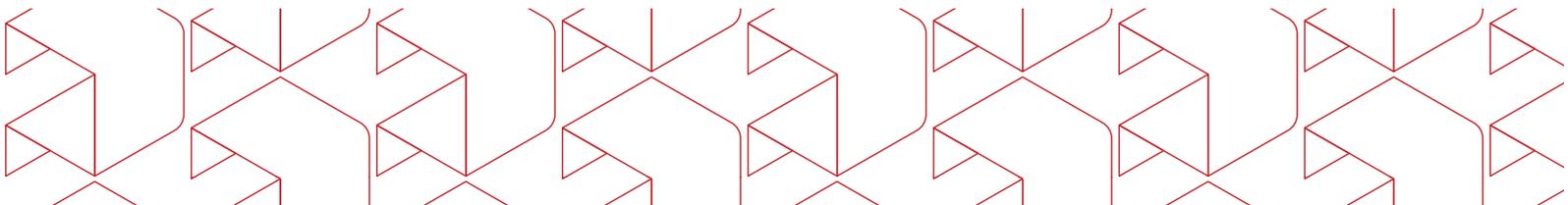
Tarif : nous consulter



Lieu de formation : formation dispensée au sein de l'entreprise ou dans nos locaux



Prérequis : aucun





Polytech

Polytechniques de l'incendie



OBJECTIFS

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (protéger et mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement abondant ou étouffement, utiliser un défibrillateur ...).
- Savoir alerter dans ou à l'extérieur de l'entreprise.
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations.
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

Le sauveteur secouriste du travail (SST) peut :

► **Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.**

► **Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.**

- **Rappel réglementaire** : L'activité de SST s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement dans lequel il intervient. Cette mission dans l'entreprise répond aux obligations fixées par le Code du Travail imposant la présence de secouristes sur le lieu du travail.
- **L'obligation de formation SST** : 1 personne pour 20 salariés occupant un poste dangereux et pour chaque atelier. Préconisation générale, ode 15 à %20 de l'effectif.



PROGRAMME

1. Le Sauvetage secourisme du travail (SST)

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la branche professionnelle.
- Qu'est-ce qu'un sauveteur secouriste du travail (SST) ?
- Intérêt de la prévention des risques professionnels.
- La réglementation en matière de formation et d'intervention du SST.
- Présentation de la formation SST.

2. Rechercher les dangers persistants pour protéger

- Formation générale à la prévention.
- Connaître le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque, ...
- Connaître les principes de base de la prévention.
- Rendre le SST capable de protéger en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques.
- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
- Connaître l'alerte aux populations.
- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Identifier les dangers dans la situation concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) dangers identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.

- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.

3. De protéger à prévenir

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendus, aussi bien en matière de protection qu'en matière de prévention des accidents du travail ou des maladies professionnelles, de la part des SST. Elle doit permettre la translation de la formation à l'action protéger vers l'action prévenir. La mise en place de cette démarche est continue tout au long de la formation SST.

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en œuvre éventuellement.
- Repérer les dangers dans une situation de travail.
- Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés.
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

4. Examiner la victime et faire alerter

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
- Examiner la ou les victimes avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou de plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer aux signes décelés les résultats à atteindre.
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, l'ordre de priorité des résultats à atteindre.
- Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace.
- o Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.



Polytech

Polytechniques de l'incendie



Polytech

Polytechniques de l'incendie

5. De Faire Alerter à Informer

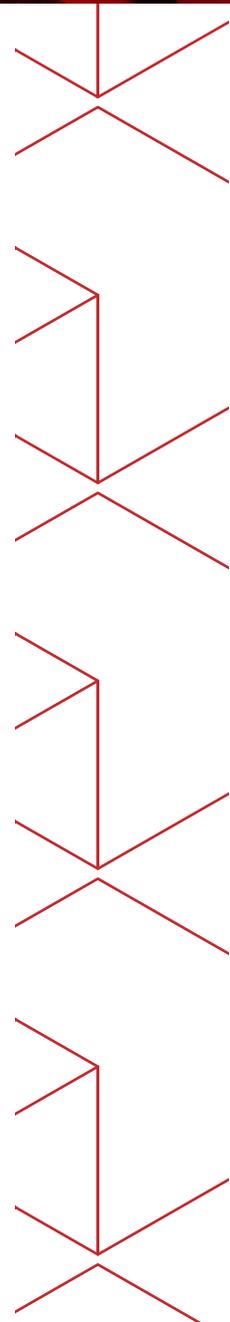
- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
- Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

6. Secourir

- Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
- Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas (réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation)

7. Situations inhérentes aux risques spécifiques

- On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.
- Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ...





OUTILS ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Point en amont de la formation avec restitution du besoin client.

Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique.

Évaluation à chaud en fin de formation, débriefing sur l'écart éventuel, formalisation d'une régulation sur les points soulevés.

LES MOYENS MATÉRIELS DE LA FORMATION

Ressources documentaires obligatoires :

- Guide des données techniques et conduites à tenir INRS.
- Document de référence SST.
- Grille de certification des compétences SST.

Le matériel de simulation obligatoire :

- Un défibrillateur de formation avec accessoires.
- Un lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) :
- Mannequins RCP, adulte, enfant et nourrisson.
- Divers matériels pour la réalisation des simulations.
- Matériel d'entretien des mannequins et accessoires.
- Autres outils pédagogiques préconisés :
- Vidéos « Gestes de secours SST » - INRS
- Plan d'intervention + pictogrammes + plan de prévention.

POLYTECH s'engage à adapter sur une alternance de parties théoriques et essentiellement pratiques (conforme au dernier référentiel de l'INRS).

Alternance de méthode active et méthode « étude de cas » par jeux de rôle et/ou jeux de simulation

- ▶ Exposés interactifs et étude de cas, par vidéo-projection, utilisation du Plan d'intervention SST, de support photo, de chasses aux risques, de vidéo du type « Histoires ordinaires » (INRS)
- ▶ Démonstration pratique, par apprentissage des gestes (mannequins adulte, enfant, nourrisson, masque de visage et feuilles de protection, défibrillateur automatisé externe de formation avec jeux d'électrodes Adulte et Enfant).
- ▶ Mise en situation d'accident du travail simulés en salle, à l'aide de matériel, outils, maquillage « simulation de blessures », etc...
- ▶ Remise d'un mémento reprenant l'essentiel de la formation.

SUIVI ET EVALUATION

Après des tests de positionnement, mises en situation, cas concrets, **une attestation Sauveteur Secouriste du Travail** est délivrée aux participants ayant suivi l'ensemble de la formation pour une durée de 24 mois.

Tous les 2 ans les salariés SST doivent suivre un recyclage d'une durée de **7 heures**, leur permettant de maintenir et d'actualiser leurs compétences. À cette occasion, leurs compétences seront de nouveau évaluées. En cas de réussite une nouvelle attestation SST sera délivrée.